Paris, le 25 juillet 2025

Avis aux porteurs de parts du FCP « EUROSE »

Catégorie de parts	Code ISIN
C	FR0007051040
N	FR0013294311
S	FR0013311537

Nous vous informons que la documentation juridique du FCP « EUROSE » a fait l'objet des modifications suivantes :

- Intégration d'informations relatives à l'inscription ou la non-inscription des administrateurs des indicateurs de référence sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA ;

- Intégration de la possibilité d'investir en direct dans des titres libellés dans une autre devise que l'Euro, dans la limite de 10% de l'actif net et intégration du risque de change à titre accessoire ;

- Précisions apportées à la définition de la période de référence pour le calcul de la commission de surperformance ;

- Ajout des TCN dans le tableau des commissions de mouvement ;

- Modification de la méthode de calcul des titres de créance négociables (TCN).

L'entrée en vigueur de ces modifications est prévue le 1er août 2025.

La documentation juridique du FCP est disponible auprès de DNCA Finance.

Elle peut vous être adressée dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

DNCA Finance
Service Clients
19, Place Vendôme
75001 PARIS
serviceclients@dnca-investments.com

Information à destination des investisseurs en Suisse : Le prospectus et les feuilles d'information de base pour la Suisse, le règlement ainsi que les rapports annuel et semi-annueldu FCPpeuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant du FCP en Suisse.Le représentant et service de paiement en Suisse : REYL & Cie SA, 4 rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse

DNCA Finance est une société de gestion agréée par l'A.M.F. sous le n° GP00030
Conseiller en investissement financier non indépendant au sens de la Directive MIFID 2 | S.C.S. au capital de 1 634 319,43 €
SIRET 432 518 041 00046 | APE 6630Z | N° de TVA intracommunautaire : FR 73 432 518 041
DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.